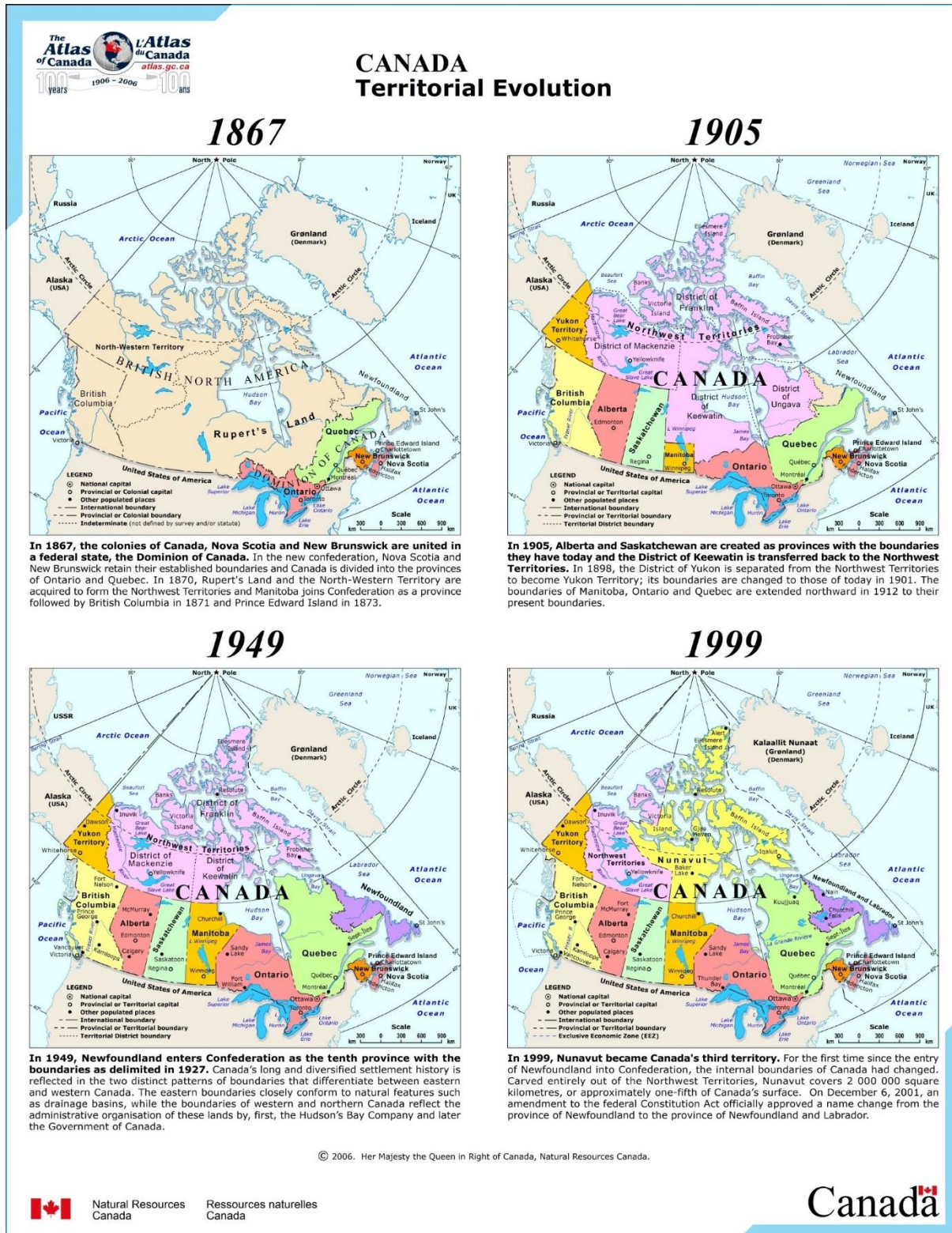


Questions

Caractériser l'Arctique canadien par rapport à l'Arctique russe .

De quelles manière le Canada affirme-t-il sa souveraineté sur ses territoires arctiques ?

Comment la politique canadienne a-t-elle évolué par rapport aux populations autochtones ?



LE CANADA, PAYS À L'IDENTITÉ ARCTIQUE AMBIVALENTE

Les territoires arctiques canadiens sont immenses : 40 % du territoire se trouve en Arctique, de même que 30 % de l'Arctique est canadien, et les littoraux arctiques représentent 75 % des côtes du pays. Même si la majorité des Canadiens n'a jamais visité les contrées les plus nordiques du pays, ce sont des espaces omniprésents dans leurs représentations du territoire national. La représentation d'espaces vastes, froids et purs fait pleinement partie de l'identité canadienne et participe même à la construction de celle-ci¹.

Le territoire arctique canadien est cependant sous-développé et sous-peuplé. Seules 100 000 personnes vivent au nord du cercle polaire, qui se définissent en grande majorité comme autochtones. De ce fait, l'Arctique ne constitue que depuis peu un enjeu commercial ou de souveraineté majeur car ses ressources naturelles y étaient auparavant très peu connues.

Ce n'est que depuis les années 2000 que l'Arctique est redevenu un sujet d'intérêt des responsables politiques qui réaffirment la souveraineté canadienne sur l'Arctique. D'une part, ce sont les opportunités de développement et d'exploitation des ressources dans un contexte de changement climatique qui poussent Ottawa à s'intéresser au Nord canadien. D'autre part, ce regain d'intérêt est dicté par la volonté

1. Ingrid Medby, *Peopling the State: Arctic State Identity in Norway, Iceland, and Canada*, Durham, Durham University Press, 2017.

d'affirmer la souveraineté nationale sur l'Arctique à des fins politique intérieure. Ce tournant vers le nord ne se traduit géopolitiquement que tardivement, avec le gouvernement conservateur du Premier ministre Stephen Harper (2006-2015) qui place la souveraineté canadienne en Arctique au cœur de son projet national en Arctique. En témoigne son discours en 2007, lors de l'annonce de nouvelles patrouilles marines :

Le Canada a le choix lorsqu'il s'agit de défendre sa souveraineté sur l'Arctique. Soit nous l'utilisons, soit nous la perdons. Et ne vous y trompez pas, ce gouvernement a l'intention de l'utiliser. Car l'Arctique canadien est au cœur de notre identité nationale en tant que nation nordique. Il fait partie de notre histoire. Et il représente l'énorme potentiel de notre avenir¹.

Par la suite, deux documents officiels sont publiés coup sur coup en 2009 et en 2010, actant l'avènement de l'Arctique canadien comme région stratégique, d'abord par le ministère des Affaires indiennes, *Stratégie pour le nord du Canada : notre Nord, notre patrimoine, notre avenir*, puis par le ministère des Affaires mondiales, *Exercer notre souveraineté et promouvoir à l'étranger la stratégie pour le nord du Canada*.

Une inflexion est notable avec l'arrivée au pouvoir de Justin Trudeau en 2013. Des déclarations en faveur du Nord canadien et de ses habitants se sont multipliées depuis son élection. Ainsi, lors de sa dernière présidence du Conseil de l'Arctique entre 2013 et 2015, le Canada avait mis l'accent sur le savoir traditionnel de ces populations. La ministre du Conseil de l'Arctique pour le Canada était Leona Aglukkaq, ministre de l'Environnement et Inuite du Nunavut, dont la nomination avait pour but de témoigner de « l'importance

1. Nous traduisons.

L'ARCTIQUE : D'UNE PÉRIPHÉRIE À UN CENTRE DES NATIONS

que le gouvernement du Canada accorde à l'Arctique et sa ferme volonté d'aider les peuples du Nord à prendre en main l'avenir de leur région¹ ».

Le gouvernement Trudeau a développé un grand nombre de consultations visant à l'inclusion des populations autochtones, y compris dans l'élaboration du nouveau cadre stratégique pour l'Arctique. Un nouveau document stratégique arctique canadien est paru en septembre 2019, après une consultation des populations au niveau local. La nouvelle stratégie arctique veut œuvrer pour le Nord, en partenariat avec le Nord, avec l'objectif de refléter les besoins et les priorités de ses habitants.

Le discours canadien en Arctique se place entre défense stricte de la souveraineté nationale quand il est question du passage du Nord-Ouest, et promotion à grand bruit de l'intérêt autochtone – qui semble parfois un alibi pour défendre cette souveraineté. L'utilisation du niveau local par le niveau national fait partie des stratégies géopolitiques employées par le Canada pour revendiquer sa puissance en Arctique. La réciproque est aussi vraie, comme nous le verrons au chapitre suivant.

? Les « nouveaux territoires » des peuples autochtones



Les relations entre Inuits et gouvernements : mobilités forcées, problèmes sociaux et travail de réconciliation

Comme leur administration au niveau fédéral, l'histoire des Amérindiens (Premières Nations et Métis*) et celle des Inuits du Canada diffèrent grandement. En effet, les contacts permanents entre Amérindiens et Européens ont débuté bien avant ceux avec les Inuits. Vivant dans des régions éloignées et, partant, plus difficilement atteignables pour les explorateurs, les commerçants et les baleiniers, les premières missions permanentes ont été installées près d'un siècle plus tard sur les territoires inuits. Ce n'est qu'en 1765 que les Frères Moraves, principaux missionnaires de Terre-Neuve et du Labrador, établissent leurs premières missions. Les contacts permanents avec les baleiniers ont, eux, débuté à la fin du XVIII^e siècle et ont progressivement été installés dans les régions nordiques. En 1840, les postes de baleiniers américains, anglais et écossais remontaient jusqu'au Nunavut, à l'ouest de la baie de Cumberland et sur l'île de Baffin à Mittimatalik (Pond Inlet). Malgré ces interactions, les Inuits ont conservé leur mode de vie nomade et traditionnel jusqu'à la deuxième moitié du XX^e siècle. Les problèmes sociaux et le mal-être actuels des communautés autochtones prennent notamment leurs sources dans ces pans d'histoire du Canada. Un travail de réconciliation, débuté en 1996, continue d'être effectué.

• Les pensionnats autochtones, source du mal-être actuel des autochtones

Officiellement instaurés en 1892 par le gouvernement, les pensionnats ont une origine qui remonte à 1600, lors des premières missions chrétiennes [ROBELIN, 2003]. Dans les années 1890, ces pensionnats se multiplient dans le sud du Québec. Les premiers pensionnats inuits sont apparus plus tardivement aux alentours de la Seconde Guerre mondiale.

Ces pensionnats font partie du programme canadien de «civilisation» des Premières Nations, des Métis et des Inuits. En d'autres termes, le gouvernement canadien souhaite assimiler de force les autochtones en éduquant les enfants «à la culture européenne». Arrachés à leurs familles, les enfants autochtones avaient interdiction de parler leurs langues et de pratiquer leurs cultures. Privés de leurs liens familiaux, livrés à des mauvais traitements, à la famine, à des harcèlements sexuels, au travail forcé (champs, bétails, menuiseries) – pour citer quelques sombres exemples parmi tant d'autres –

de nombreux enfants ont vu dans le suicide ou la fugue les seules échappatoires possibles au pensionnat. En s'efforçant de détruire chez les enfants jusqu'à la dernière miette de leurs cultures, les pensionnats ont été l'instrument de ce que GRANT [1996] a qualifié de «génocide culturel». Lors de la fermeture du dernier pensionnat, en 1996, les survivants ont été «rendus» à leurs communautés – communautés qu'ils n'avaient pas connues et qu'on leur avait appris à rejeter. Aujourd'hui encore, les générations descendantes des victimes des pensionnats souffrent des séquelles des traitements infligés à leurs aïeux, lentes à réparer tant elles ont profondément marqué plusieurs générations.

• Les relocalisations forcées du Haut Arctique canadien (1953)

Au Canada, la Guerre froide fut une période de mise sous tutelle généralisée des populations autochtones polaires. Cette mise sous tutelle prend sa source en 1950, lorsque l'effondrement du marché des peaux et fourrures endette plusieurs communautés. La Compagnie de la baie d'Hudson demande alors l'aide du gouvernement canadien. En août 1953, ce dernier propose de relocaliser certaines familles plus au nord pour faire face à la famine. Sept familles d'Inukjuak (Port Harrison) et trois familles de Mittimatalik (Pond Inlet) sont délocalisées dans des bases de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) – situées en face au Groenland (Qausuittuq – Resolute Bay –, Craig Harbour et Alexandra Fiord). En 1955, huit autres familles sont relocalisées.

À l'époque, ces relocalisations sont acceptées pour plusieurs raisons : d'abord, la zone de relocalisation est décrite comme regorgeant de mammifères marins et terrestres ; ensuite, des ressources et de l'équipement devaient être préparés pour l'arrivée des familles ; pour finir, il était prévu que les nouveaux arrivants pourraient retourner dans leurs communautés d'origine après deux ans s'ils ne s'acclimaient pas à leur nouvel environnement. Mais la réalité fut bien différente. Arrivés trop tard par rapport à l'arrivée de l'hiver et ne connaissant ni ce nouvel environnement ni les trajets de migrations des mammifères, beaucoup souffrirent de la faim et du froid. Ils ne trouvèrent ni équipement ni ressources à leur arrivée et ne purent pas retourner dans leurs communautés d'origine, même après le délai de deux ans.

Officiellement, cette relocalisation répondait à un objectif «humaniste» : diminuer la trop forte dépendance des Inuits au commerce de traite de fourrure en les poussant à retourner à une vie

plus "traditionnelle". À terme, il s'agissait d'offrir aux familles, toutes volontaires, une meilleure qualité de vie. Mais pour beaucoup, dont les Inuits, ces relocalisations servaient en réalité à affirmer la souveraineté d'Ottawa dans le Haut Arctique. Cette "Inuit Belt" instaurait "une ligne de défense avancée" face à la base militaire américaine de Thulé et consacrait "la réalité d'une présence humaine permanente" [BOISSIÈRE et CANOBBIO, 2007] sur ce territoire canadien. Cette position consacre l'affirmation de cette souveraineté comme principale raison de ces relocalisations – l'autre raison avancée étant économique.

Cet exemple illustre également la place stratégique jouée par les régions arctiques durant la Seconde Guerre mondiale et la Guerre froide. D'autres relocalisations ont été effectuées, comme celle de Thulé au Groenland. Placé sous protectorat américain en avril 1941, le Danemark signe un accord de défense relatif au Groenland. En février 1951, la construction de la base aérienne de Thulé débute sans consultation préalable ou accord des populations locales. L'extension de la base devait être effectuée de manière à ne pas entrer en contact avec les populations locales. Pourtant, à l'automne 1953, les Américains demandèrent aux autorités danoises la relocalisation des habitants proches de la base. En mai 1953, sur ordre des autorités danoises, les 116 habitants d'Uummannaq sont placés dans des tentes temporaires au sein d'autres villages du district de Thulé. Effectuée en quatre jours, cette relocalisation est officiellement présentée comme un choix : la présence de la base américaine de Thulé faisant fuir le gibier, les habitants d'Uummannaq auraient préféré déménager. Toutefois, il ne fait aucun doute que ces familles ont été "stratégiquement expulsées" pour permettre l'agrandissement de la base militaire américaine. Effectuées trois mois après les relocalisations groenlandaises de Thulé, les relocalisations du Haut Arctique canadien – à quelques kilomètres de la côte groenlandaise et de Thulé – sont un moyen de montrer aux États-Unis la souveraineté canadienne sur ces territoires.

• La sédentarisation forcée, l'exemple de l'extermination des chiens de traîneaux au Québec (1950-1960)

Au début des années 1950, les Inuits du Nunavik sont touchés par la chute du prix de la fourrure de renard et le massacre des populations de caribous. Sous couvert de vouloir leur offrir des services hospitaliers et sociaux, les gouvernements canadien et québécois sédentarisent progressivement les Inuits en les encourageant à s'installer dans les

postes de traites, près des écoles, des services de santé ou des missions religieuses.

La multiplication des villages et l'implantation de ce nouveau mode de vie ont pour conséquence de laisser de nombreux chiens de traîneaux en liberté dans les lieux publics. Face à l'augmentation des attaques et des épidémies de rage, les gouvernements fédéral et provincial demandent de garder les chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 décembre de chaque année. Cette décision n'est pas appliquée dans les communautés, les Inuits ayant toujours laissé les chiens en liberté. En réponse, le gouvernement du Canada, suivi de celui du Québec en 1965, annoncent l'abattage systématique de tous les chiens errants. Plusieurs témoignages confirment qu'à de nombreuses occasions, des policiers arrivaient dans un village pour ordonner aux habitants de faire abattre leurs chiens, ou pour tirer sur tout chien laissé en liberté.

La motoneige étant encore peu répandue, les Inuits dépendaient de leurs attelages pour aller chasser, pêcher, se déplacer, et aller vendre leurs prises à la Compagnie de la baie d'Hudson. En massacrant leur unique moyen de transport, les gouvernements ont contribué à la sédentarisation forcée des Inuits et à la destruction traumatique d'un des piliers de leurs cultures. L'impossibilité de pratiquer la chasse a également rendu les Inuits inactifs et dépendants des aides sociales. Le gouvernement du Québec, face aux demandes répétées des Inuits, présenta ses excuses officielles en 2011. Le gouvernement fédéral n'a pas (encore) reconnu sa responsabilité.

• La Commission royale sur les peuples autochtones, ses rapports (1991) et ses "avancées"

En 1991, une Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) est créée pour examiner l'ensemble des dossiers autochtones. Son objectif est d'analyser l'évolution des relations entre autochtones, gouvernement canadien et société canadienne afin de proposer des solutions "précises, étayées par l'expérience interne et internationale" aux problèmes rencontrés dans le passé. En 2017, plus de vingt ans après les comptes rendus de la CRPA, est publié un rapport intitulé "Un nouveau modèle de leadership partagé dans l'Arctique". Dirigé par Mary Simon – personnalité inuite incontournable du Canada – ce rapport est le résultat d'un travail préliminaire de consultation en amont de l'élaboration de la nouvelle Stratégie pour le Nord du Canada. Effectué en deux phases comptabilisant 65 réunions, 170 participants et 34 soumissions écrites, il détaille 7 secteurs prioritaires pour le Nord : 'Éducation et langues' ; 'Recherche et savoir autochtone' ; 'Comblent les lacunes dans l'infrastructure' ;